

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS
17000 LA ROCHELLE
TEL : 05 46 41 34 65

GROUPE AUDECCO

**RUE FRANCOIS HENNEBIQUE
LAGORD
17140 LAGORD**

V/REF :
N/REF : 58 B 2 / A-584

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/03/2003, SOUS LE NUMERO A-584,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/12/2002

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

... CONCERNANT LA SOCIETE
GROUPE AUDECCO
SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION
RUE FRANCOIS HENNEBIQUE
LAGORD
17140 LAGORD

R.C.S LA ROCHELLE 581 780 020 (58 B 2)

LE GREFFIER



GROUPE AUDECCO
Société Anonyme au Capital de € 3 000 000
Siège Social : 5 Rue François Hennebique – 17140 LAGORD

581 780 020 R.C.S.

° _ °

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2002

L'an deux mille deux,
Le onze décembre
A seize heures,

Les Administrateurs de la société GROUPE AUDECCO se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Le registre de présence émargé par les Administrateurs établit que sont présents à cette réunion.

- Monsieur Lionel BENOIST
- Monsieur Patrick CRUCHON
- Monsieur Jean-Michel GAUTIER
- Monsieur Gérard JOUBERT
- Monsieur Michel PAPIN
- Monsieur Yves PAUGAM
- Monsieur Alain PELLETIER

Assistent également à cette réunion :

- Monsieur Alain BERTONNIER
- Monsieur Guy FETTIG
- Monsieur Robert JAROUSSEAU

Monsieur Jean-Luc BOCQUET est absent.



48 LB.

Monsieur Dominique CICERI, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée en date du 2 décembre 2002 est absent excusé.

Monsieur Alain PELLETIER préside la séance.

QUORUM

Sept Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2002.
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice.
- Conventions courantes et réglementées.
- Préparation du rapport de gestion et du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Annuelle.
- Fixation de la date de l'Assemblée Générale.
- Nomination d'un Directeur Général Délégué.
- Questions diverses.

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2002

Le Président informe le Conseil que les travaux relatifs à la préparation des comptes annuels ne sont pas terminés et qu'il ne peut pas soumettre de projet de comptes sociaux.

Les comptes des filiales sont quant à eux terminés et font ressortir des résultats positifs.

Le Conseil décide à l'unanimité de se réunir à nouveau sur ce sujet le 13 janvier 2003 à 9 H 30, et de traiter en même temps les autres points relatifs à l'approbation des comptes sociaux.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

Le Président expose que suite à la révocation de Monsieur Gérard JOUBERT de ses fonctions, la non-présence d'un Directeur Général Délégué au siège social peut être une gêne dans le fonctionnement de la société.

En conséquence, il propose au Conseil de nommer Monsieur Yves PAUGAM en qualité de nouveau Directeur Général Délégué et ce jusqu'à l'expiration du mandat du Président Directeur Général soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002.



YB LB

Le Conseil à l'unanimité nomme Monsieur Yves PAUGAM en qualité de Directeur Général Délégué. Il disposera des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

Cette fonction jusqu'à décision contraire ne sera pas rémunérée.

TRANSFORMATION SA AUDICO EN SARL

En tant que besoin, le Conseil à l'unanimité confirme au Président Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués pouvoirs pour voter lors d'une toute prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de SA AUDICO sa transformation en Société à Responsabilité Limitée, signer les nouveaux statuts et désigner les premiers gérants.

QUESTIONS DIVERSES

Différentes questions relatives à la gestion courante sont évoquées et traitées.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

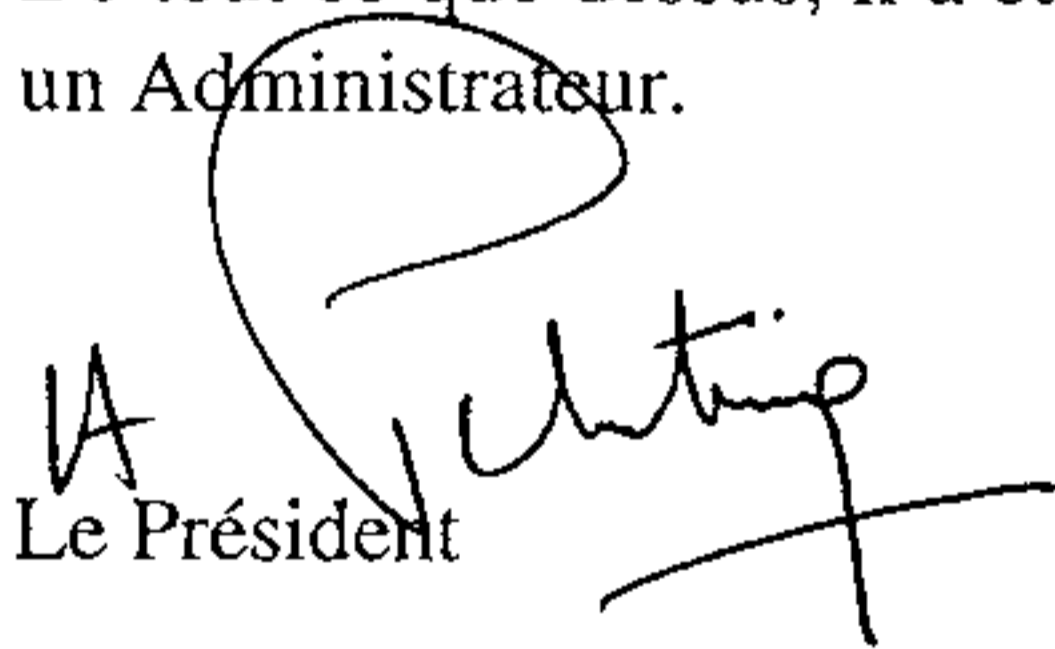
Lundi 13 janvier 2003 à 9 H 30.

CLOTURE

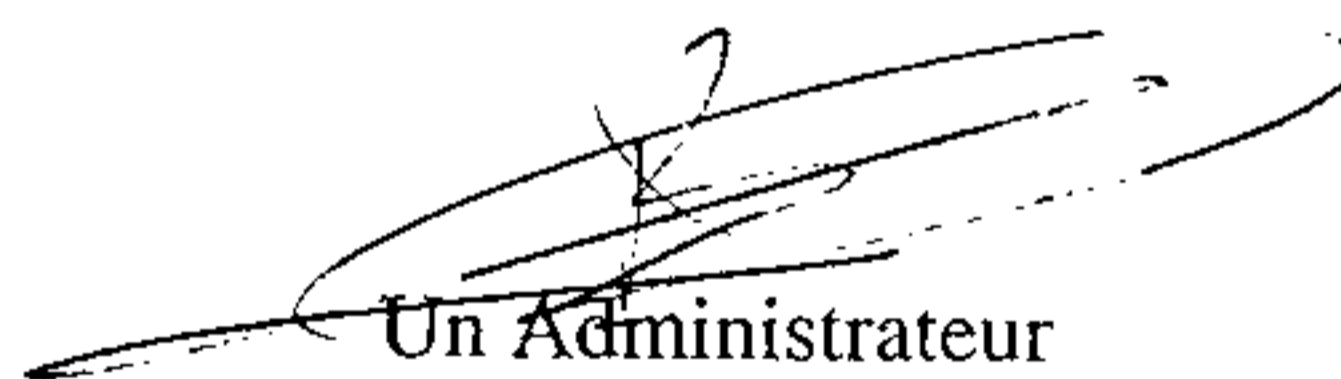
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et un Administrateur.

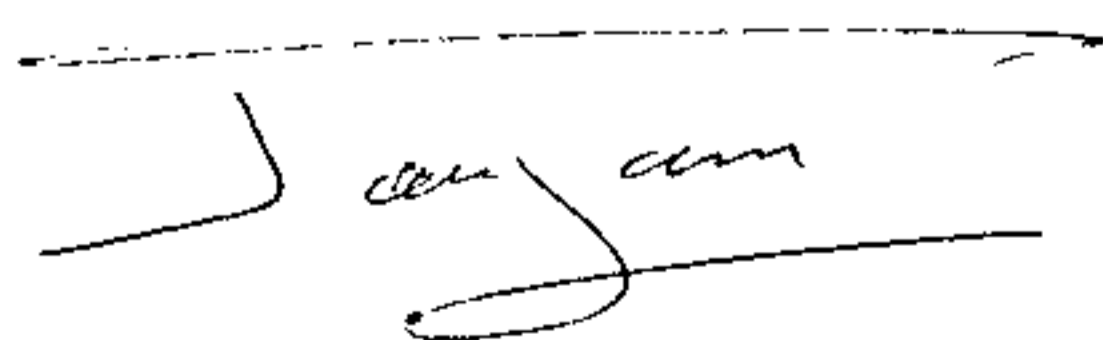
A
Le Président



Un Administrateur



Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général Délégué



CERTIFIE CONFORME

